



100^e ÉDITION
SALON INTERNATIONAL DU MACHINISME AGRICOLE
6 AU 10 NOVEMBRE 2022
PARC DES EXPOSITIONS – PARIS NORD VILLEPINTE

Guide d'accès et de circulation

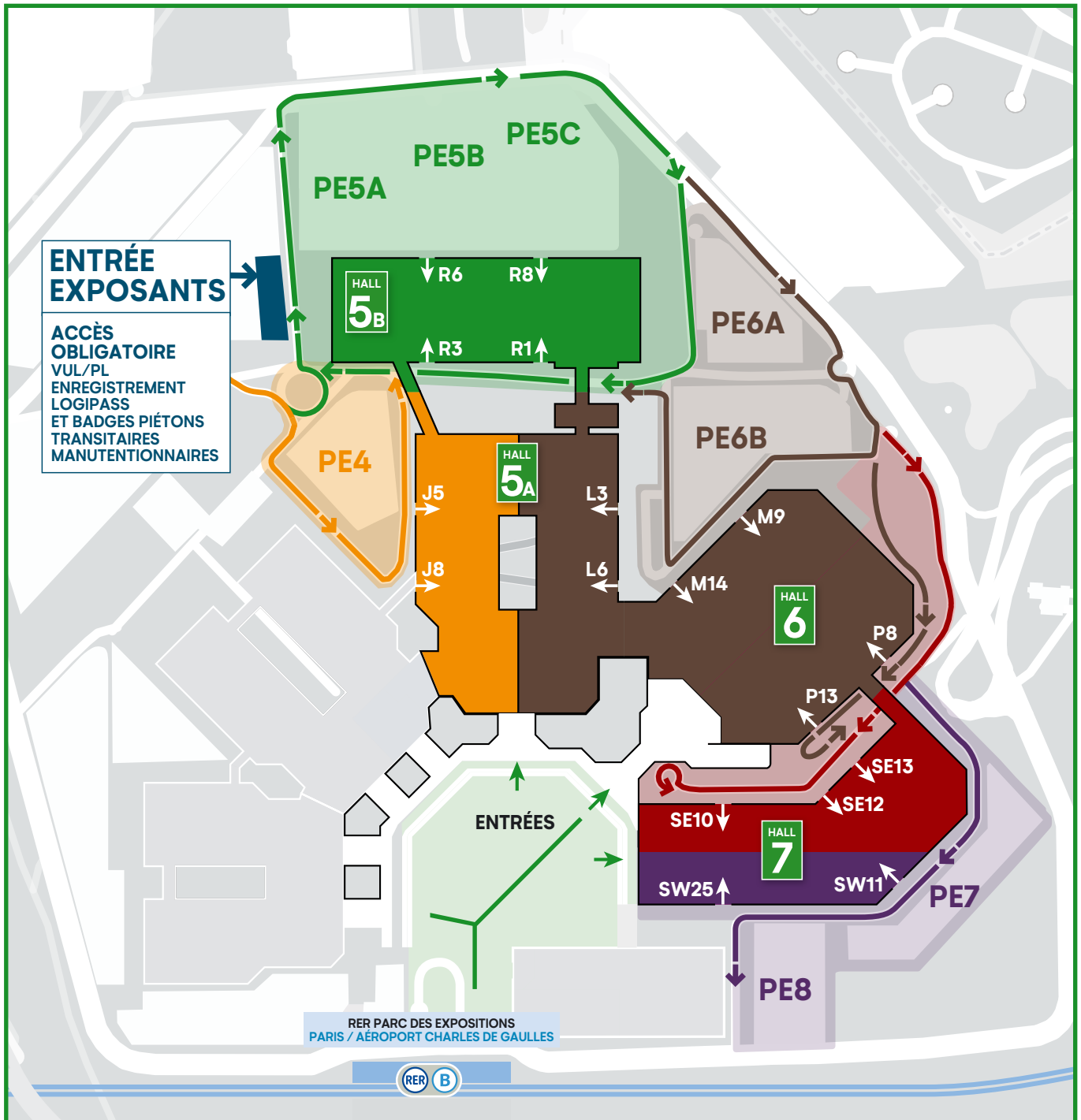
Sommaire

2022

1.	Accès au salon	3
1.1.	Accès général	3
1.2.	Enregistrement des véhicules / Logipass	4
1.3.	Circulation dans le parc	5
2.	Montage et démontage	6
2.1.	Planning	6
2.2.	Circulation pendant le montage	7
2.3.	Circulation pendant l'ouverture au public	7
2.4.	Circulation pendant le démontage	8
3.	Adresse de livraison	9
4.	Transitaires	9
4.1.	Liste des manutentionnaires.....	9
5.	Règles générales	10
5.1.	Badge exposant	10
5.2.	Badge montage / démontage prestataires.....	10
5.3.	Hygiène et protection de la santé	11
5.4.	Conseils de sécurité.....	11
6.	Vos contacts sur site	12
7.	Services sur site	13
8.	Annexe	14

1. Accès au salon

1.1 Accès général



1. Accès au salon

1.2 Enregistrement des véhicules/Logipass

ATTENTION

Tous les véhicules intervenant en période de montage, de démontage, ou en dehors des heures de livraison autorisées en période d'ouverture au public, doivent s'enregistrer sur la plateforme logipass.viparis.com pour accéder au Parc des Expositions.

Chaque entreprise ou chaque intervenant peut se créer son propre compte.

Ce compte permet de s'inscrire sur des plages horaires précises de livraison.

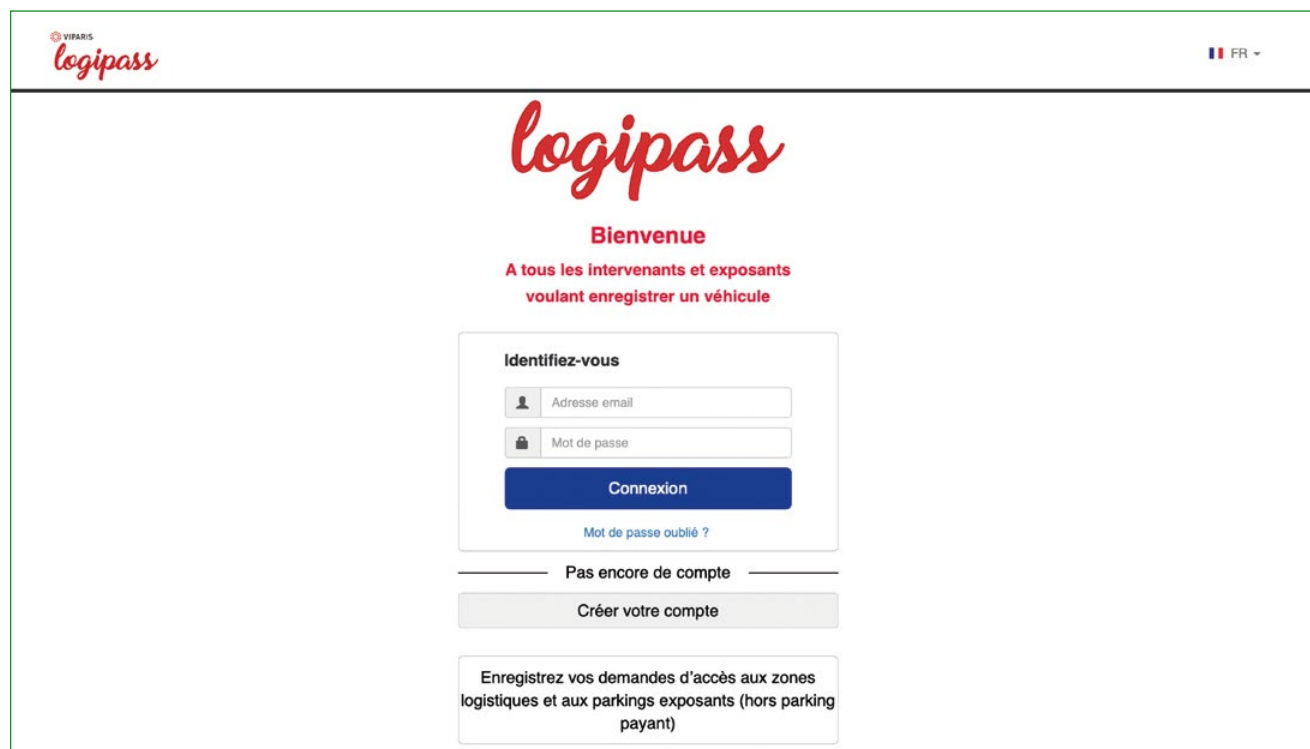
La durée de stationnement par véhicule est **limitée à 2 heures pour les véhicules utilitaires et à 4 heures pour les poids-lourds** afin de permettre à tous d'effectuer ses livraisons dans de bonnes conditions.

Pour tous renseignements complémentaires, une hotline est mise en place au :

Tél : +33(0)1 40 68 11 30

Mail : infos-exposants@viparis.com

Mode d'emploi exposant Logipass



The screenshot shows the Logipass website interface. At the top left is the VIPARIS logo and the 'logipass' brand name. At the top right is a language selector set to 'FR'. The main heading is 'logipass' in a large, red, cursive font. Below it, the text reads 'Bienvenue A tous les intervenants et exposants voulant enregistrer un véhicule'. The central part of the page features a login form titled 'Identifiez-vous' with two input fields: 'Adresse email' and 'Mot de passe'. A blue 'Connexion' button is positioned below the fields, with a link for 'Mot de passe oublié ?' underneath. Below the login form, there is a section for account creation: 'Pas encore de compte' followed by a 'Créer votre compte' button. At the bottom, a text box states: 'Enregistrez vos demandes d'accès aux zones logistiques et aux parkings exposants (hors parking payant)'.

1. Accès au salon

1.3 Circulation dans le parc

La circulation à l'intérieur du Parc est soumise à des mesures auxquelles vous devez vous conformer et en aviser vos installateurs, transporteurs et fournisseurs divers.

N'oubliez pas :

- De leur communiquer votre numéro de stand et de hall.
- Le respect du code de la route
- **La vitesse est limitée à 20 km/h**
- Que l'arrêt et le stationnement sont interdits sur les périmètres de sécurité.
- Qu'aucun stationnement sauvage, ni stockage d'aucune sorte ne sont autorisés à l'intérieur du Parc des Expositions.

Tout véhicule en infraction sera enlevé sans préavis, aux frais et risques de son propriétaire.

2. Montage et démontage

2.1 Planning

		DATES	Horaires exposants	Horaires de mise sous tension
MONTAGE	Stand nu	Mardi 1 ^{er} novembre	7h00-19h00	–
		Mercredi 2 novembre	7h00-19h00	–
	Stand nu Stand Basic ⁽¹⁾ Stand Design by Marcello Joulia et le stand Clé en main ⁽²⁾	Jeudi 3 novembre,	7h00-19h00	–
		Vendredi 4 novembre	7h00-22h00	7h30-22h00
		Samedi 5 novembre	7h00-22h00	7h30-22h00
Ouverture public	Dimanche 6 novembre	7h00-19h00	7h30 - 18h30	
	Lundi 7 novembre	7h30-19h00	7h30 - 18h30	
	Mardi 8 novembre	7h30-19h00	7h30 - 18h30	
	Mercredi 9 novembre	7h30-19h00	7h30 - 18h30	
	Jeudi 10 novembre	7h30-18h00	7h30-18h00	
DÉMONTAGE	Stand nu Stand Basic ⁽²⁾ Stand Design by Marcello Joulia et le stand Clé en main ⁽²⁾	Jeudi 10 novembre	18h00 - 00h00	18h00 - 22h00
		Vendredi 11 novembre	7h00-00h00	–
	Stand nu	Samedi 12 novembre	7h00-12h00	–

(1) Pour les stands équipés, la livraison des stands sera effectuée le jeudi 3 novembre 2022 à partir de 7h00.

(2) Le démontage des stands équipés s'effectuera à partir du jeudi 10 Novembre à 20h00.

Les réserves et meubles doivent être vidés le 10 novembre entre 18h00 et 20h00.

CONSEIL

Si vous souhaitez de l'électricité en dehors des dates de mise sous tension, vous devrez commander un boîtier de chantier (boutique en ligne)

ATTENTION: si vous souhaitez de l'électricité au-delà des plages horaires déterminées, vous devrez commander un branchement permanent pour la période (alimentation 24h/24).

> Alimentation électrique sous tension du Vendredi 4 novembre à 7h30 au Jeudi 10 novembre à 22h, sans interruptions.

2. Montage et démontage

2.2 Circulation pendant le montage

Pendant le montage et le démontage, le stationnement est gratuit dans les parkings exposants. La gratuité des parkings exposants cessera le samedi 5 novembre 2022 à minuit.

Aucun véhicule ne pourra pénétrer librement dans les halls.

L'accès des camions sera soumis à des conditions particulières selon l'affluence autour des halls.

Aucun engin motorisé (chariot, nacelle) ne sera autorisé à rentrer dans les halls le samedi 5 novembre 2022 (sauf dérogation exceptionnelle de l'organisateur à l'exception du matériel d'exposition).

Les emballages vides doivent être évacués sans délais et entreposés par les exposants ou leurs transporteurs. Évitez les livraisons la veille de l'ouverture de l'exposition. Faites repartir vos véhicules dès qu'ils sont déchargés.

2.3 Circulation pendant l'ouverture au public

Les livraisons sont autorisées de 7h00 à 8h00 après contrôle à l'entrée du Parc des Expositions et l'obtention d'un accès temporaire de livraison.

Attention : à partir du dimanche 6 Novembre 2022 à 8h00, tous les véhicules positionnés aux abords des halls devront avoir quitté leurs emplacements pour se garer dans les parkings autorisés ou avoir quitté le parc, sous peine d'enlèvement et de mise en fourrière.

Concernant les parkings, des abonnements forfaitaires sont proposés, à réserver dans votre Espace Client. Pendant le montage et l'ouverture du salon, vous pourrez acheter des places de parking à l'Accueil Exposants situé dans le hall 5A.

Les parkings Exposants sont ouverts de 7h00 à 23h00 tous les jours pendant la manifestation.

2. Montage et démontage

2.4 Circulation pendant le démontage

Le jeudi 10 novembre 2022, à la fermeture du salon, seuls les chariots à main, les chariots plats et les transpalettes sont autorisés. L'accès des engins roulants dans les halls est autorisé, sous réserve de l'évolution du chantier.

Pendant le démontage, le stationnement est gratuit dans les parkings exposants.

- Aucun véhicule ne pourra pénétrer librement dans les halls.
- L'accès des camions sera soumis à des conditions particulières selon l'affluence autour des halls.

PLANNING DÉMONTAGE

Démontage du jeudi 10 novembre à 18h00 au samedi 12 novembre à midi.

Jeudi 10 novembre :

14h00 → Accès aux parkings pour les véhicules enregistrés sur Logipass.

18h00 → Fermeture du salon et sortie du matériel roulant ⁽¹⁾.

18h30 → transfert des emballages vides par chariot à main.

20h00 → accès des chariots à moteur dans les halls.

22h30 → accès des Poids-Lourds aux abords des halls.

(1) Nous vous remercions d'apporter toute la vigilance nécessaire à la circulation de ce matériel (période de cohabitation piétons/véhicules). Des équipes logistiques seront présentes aux portes des halls pour vous accompagner pendant cette période.

Vendredi 11 novembre :

Restriction de circulation → **Les véhicules intervenant sur le SIMA disposent de dérogations permanentes et donc d'autorisations de circulation (voir documents annexes).**

Plages horaires sujettes à la dérogation permanente

→ Jeudi 10 novembre 2022 **de 16h à minuit**

→ Vendredi 11 novembre 2022 **de 0h à minuit**

→ Samedi 12 novembre 2022 **de 10h à 18h et de 22h à minuit**

→ Dimanche 13 novembre 2022 **de 0h à minuit**

Si toutefois les transporteurs ne circulent pas sur cette période, nous mettons à votre disposition un parking gratuit du 10 novembre à 18h jusqu'au lundi 14 novembre.

3. Adresse de livraison

**Parc des Expositions Paris NORD Villepinte
ZAC Paris Nord 2, 93420 Villepinte.**

Numéro de hall / Numéro de stand

Contact sur place

4. Transitaires

4.1 Liste des Manutentionnaires

**Vous pouvez faire appel à nos transitaires
– manutentionnaires.**

→ **Clasquin Fairs & Events**

Bureaux : +33 (0)1 48 63 33 81

Mail : fairs-event@clasquin.com

Site web : www.clasquin.com

→ **Clamageran**

Bureaux : +33 (0)1 48 63 33 34

Mail : villepinte@clamageran.fr

Site web : www.clamageran.fr

→ **Schenker Fairs & Exhibitions**

Sally AL-SALMAN

Bureaux : +33 (0)1 48 63 32 81

Mail : sally.al-salman@dbschenker.com

Site web : www.dbschenker.com/fr-fr

5. Règles générales

5.1 Badge exposant

• Port du badge obligatoire

- Le badge exposant permet aux exposants d'accéder au Parc des Expositions pendant la période de montage, d'ouverture et de démontage selon les horaires indiqués sur le planning horaires exposants. [\(Voir page 6 : 2.1 Planning\)](#)
- L'exposant déclare et personnalise ses badges dans son Espace Client.
- Le nombre de badges exposants disponible est calculé automatiquement en fonction de la surface du stand à raison de :

De 12 à 149 m ²	150 à 499 m ²	500 à 999 m ²	Supérieur à 1000 m ²
12	25	40	50

- Les badges sont à demander dans votre Espace Client puis à imprimer sous la forme d'un badge électronique (à partir du 06 octobre 2022).

Pour les demandes complémentaires de badges, une commande est disponible [dans la boutique de votre espace client.](#)

5.2 Badge montage /démontage prestataires

- **Le badge montage / démontage** permet à vos prestataires d'accéder au Parc des Expositions pendant les périodes de montage et de démontage selon les horaires indiqués.
- Les badges de montage/démontage seront disponibles à l'entrée du Parc des Expositions à partir du début du montage. Ils seront distribués par le service de sécurité mis en place par l'organisateur.
- Il n'est pas valable pendant la période d'ouverture du salon **du 6 au 10 Novembre 2022.**

5. Règles générales

5.3 Hygiène et protection de la santé

À RETROUVER DANS VOTRE ESPACE CLIENT

- Pour connaître le règlement Hygiène & Protection de la santé, consultez la rubrique « [Règlements](#) ».
- Remplissez votre attestation de Sécurité Hygiène & Protection de la santé, directement en ligne dans la rubrique « [Mes formulaires](#) ».

PPSPS : Plan Particulier de Sécurité et de Prévention de la Santé

- Pour pénétrer à l'intérieur des halls d'expositions, toute personne doit être munie d'un badge d'accès (badge Expositant, badge montage/démontage) et doit porter obligatoirement l'équipement de sécurité avec notamment le port des chaussures de sécurité. Dans le cas contraire, l'accès aux halls d'exposition sera refusé.

IMPORTANT

La notice de sécurité Hygiène & Protection de la santé est à diffuser à l'ensemble de vos sous-traitants, disponible dans votre [Espace Client](#).

5.4 Conseils de sécurité

Afin de limiter au maximum les désagréments pouvant être rencontrés sur un salon, voici quelques conseils que nous vous recommandons vivement de suivre :

- Pendant le montage, et en période d'ouverture, tout technicien intervenant sur votre stand doit impérativement être badgé.
- Personne ne doit pénétrer sur votre stand sans votre accord et sans que vous en ayez fait la demande.
- Ne laissez jamais intervenir qui que ce soit dans votre réserve sans surveillance.
- Le soir, à votre départ, ne laissez jamais sur votre stand d'objets électroniques (ordinateurs portables, tablettes de type IPads, appareils photo, etc.), pas même dans les meubles qui vous sont fournis. Ce matériel n'est pas couvert par l'assurance de votre stand.

Enfin, nous vous rappelons que vous avez la possibilité de commander un gardiennage privé sur votre stand dans votre Espace Expositants sur : www.event.simaonline.com/2021/, rubrique Informations pratiques / Liste des partenaires.

6. Vos contacts sur site

Accueil Exposants HALL 5A

Dans l'accueil Exposants du Hall 5A, vous aurez un accès direct à l'ensemble de nos prestataires pour suivre vos commandes.

Tél : +33 (0)1 48 63 36 00

Numéros d'urgence

Ligne de sécurité : **01 48 63 36 36**

Centre médical (Hall 6) : **01 48 63 31 16**

Police : **17**

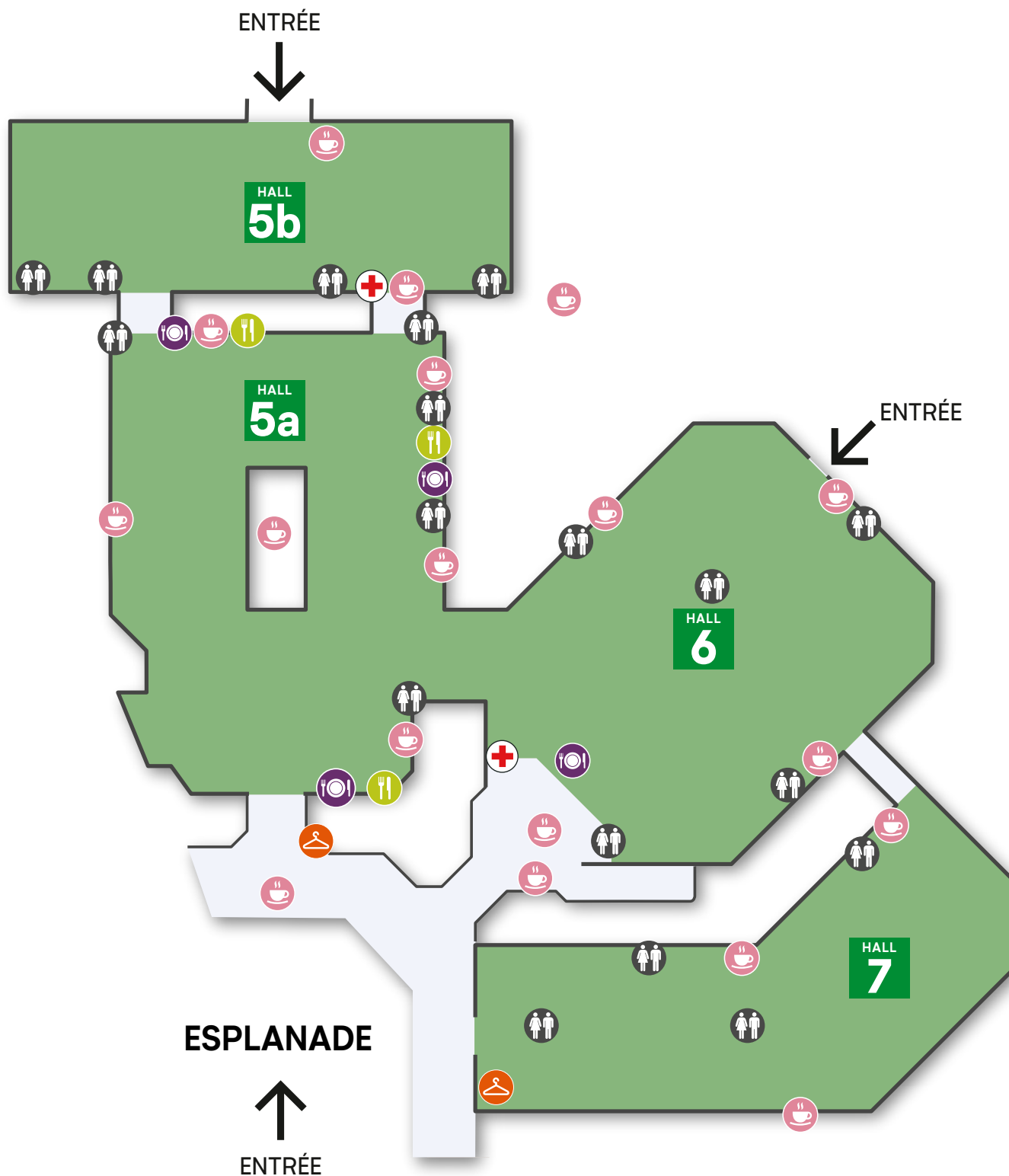
Pompiers : **18**

Pour toute demande en amont du salon, nous vous invitons à prendre contact avec votre commercial ou avec le service logistique du salon :

logistic.sima@comexposium.com

sima@comexposium-services.com

7. Services sur site



SE RESTAURER



Cafés, Bars, Snacking

Petite restauration à consommer sur place ou à emporter.

De 9h30 à 18h (à partir de 8h30 dans la galerie d'accueil).



Self-services

De 11h30 à 15h.



Restaurants

De 11h30 à 15h.

SERVICES SUR SITE



8. Annexe



CONDITIONS DE DÉMONTAGE



CONDITIONS DE CIRCULATION DES VEHICULES DE TRANSPORT DE PLUS DE 7.5 TONNES LE VENDREDI 11 NOVEMBRE 2022

Les véhicules de transport de plus de 7.5 tonnes se voient contraints à des interdictions de circulation les week-ends et jours fériés. En revanche, certains véhicules bénéficiant de dérogations permanentes peuvent circuler ces jours-là.

Les véhicules intervenant sur le démontage du SIMA 2022 bénéficient d'une dérogation permanente, dans le cadre de l'arrêté du 16 avril 2021: https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000043416015

Art. 4. Véhicules non concernés par les interdictions générales et complémentaires.

I. — Les interdictions prévues aux articles 1er et 2 ne s'appliquent pas aux véhicules suivants :

3° a) Véhicules destinés à des manifestations économiques, sportives, culturelles, éducatives, caritatives ou politiques organisées conformément aux lois et règlements en vigueur, ou transportant du matériel et des équipements destinés à la tenue des dites manifestations, sous réserve que la manifestation justifiant le déplacement se déroule au plus tard quatre jours avant ou après ce déplacement.

Par conséquent, si les conditions ci-dessus sont réunies, les poids-lourds visés par le salon SIMA peuvent circuler. Il s'agit, en effet, d'une dérogation permanente.

La présentation d'un justificatif de participation au salon suffit.

PLAGES HORAIRES SUJETTES À LA DÉROGATION PERMANENTE

- **Judi 10 novembre 2022** _____ de 16h à minuit
- **Vendredi 11 novembre 2022** _____ de 0h à minuit
- **Samedi 12 novembre 2022** _____ de 10h à 18h et de 22h à minuit
- **Dimanche 13 novembre 2022** _____ de 0h à minuit

CONVOIS EXCEPTIONNELS

Ces dérogations ne s'appliquent pas aux convois exceptionnels.

Les convois exceptionnels peuvent obtenir une autorisation particulière qu'à la condition où celle-ci a été avalidée par les préfetures des départements traversés par les dits convois.

Pour obtenir une autorisation individuelle de circulation pour un transport exceptionnel, vous devez déposer votre demande via l'application TEnet : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R19003>

PARKING À DISPOSITION

Pour palier à la problématique du 11 novembre 2022, **un parking gratuit sera mis à votre disposition dès le jeudi 10 novembre à 18h et jusqu'au lundi 14 novembre**, afin que vous puissiez stocker du matériel et des camions.

 <p>SIMA PARIS</p>	 <p>100 YEARS</p>	<p>— DEPUIS/SINCE 1922 —</p> <p>L'AGRICULTURE EN MOUVEMENT AGRICULTURE IN MOTION</p> <hr/> <p>6 > 10 NOV. 2022 PARIS NORD — VILLEPINTE / FRANCE</p>
--	---	--